



### 1) LE CERTIFICAT MEDICAL

Vérifiez que le CM 2016-2017 comporte toutes les informations nécessaires : nom, prénom, date de naissance, apte à la pratique du sport (ou du handball) en compétition ou en loisir...

Si ce n'est pas le cas vous devez réclamer et télécharger un nouveau Certificat Médical daté à postériori du 1<sup>er</sup> juin 2017. Dans ce cas-là le licencié n'a pas d'attestation au QS à fournir.

Lorsque le Certificat médical 2016-2017 est présent et correct : ce n'est pas la peine de le «re-télécharger» il suffit juste de télécharger le Questionnaire Santé. (Sinon merci de vous référer au message de la page d'accueil Gesthand pour revenir à la situation d'origine)

Lorsque vous ne voyez pas le certificat médical alors que le licencié avait une licence pratiquante la saison dernière, il faut supprimer la demande de licence (en ouvrant la licence en bas à gauche de la page), et vous refaites la licence, les pièces justificatives de l'an dernier vont s'afficher.

### 2) LA PHOTO

Un outil de « recadrage, rotation » a été mis en place : pensez à l'utiliser car il serait souhaitable de mettre les photos en mode portrait (rotation), au format du cadre et centré.

### 3) L'ADRESSE MAIL DU LICENCIÉ

La vérification des adresses email : ce dispositif de vérification n'a pas été mis en place pour importuner ni les licenciés ni les clubs !

Beaucoup d'adresses email sont incorrectes (orange.fr ou lieu de orange.fr ou homail.com au lieu de hotmail.com etc...). Ceci provoque un nombre important de mails d'erreur lors de l'envoi de la qualification des licences, ou de l'envoi de conclusion match au correspondant d'équipes, ou au technicien d'équipe..).

Conséquence : Les robots des différents hébergeurs, nous considèrent comme spammeur.

Vous ne comprenez pas la démarche car les licenciés ont bien reçu dans un premier temps le formulaire licence,... mais certaines adresses mail sont modifiées par la suite avec une erreur d'orthographe (soit par le licencié, soit par le club) : c'est pour cette raison que nous avons mis cette règle en place.

Nous avons désactivé **temporairement** la procédure au vu des réactions fin juillet, nous avons « mal communiqué » et notre action a été incomprise. Mais cette procédure est très importante, sinon nous prenons le risque d'envoyer des mails en SPAM et nous retrouver dans la même situation qu'avec l'ancien domaine (hand-France.eu), et tous les mails seront classés en indésirables.

**C'est pourquoi nous remettons la procédure en place à compter du 30 aout pour toutes les licences non finalisées et non validées à cette date : merci d'en prendre bonne note et d'informer vos licenciés.**

Concrètement comment ça se passe ?

Un petit clic pour éviter de gros dégâts...

Pour finaliser ma licence il faut que mon adresse email soit validée par confirmation. Si ce n'est pas le cas, je ne peux pas finaliser ma demande.

#### 4) LA SAISIE CORRESPONDANT EQUIPE EST IMPOSSIBLE

La condition pour correspondre : avoir un numéro de téléphone ! La saisie sera impossible si ce champ n'est pas renseigné.

#### 5) LES SALLES :

La sous-commission des Statuts et Règlements (Equipements) a fait un nettoyage des salles saisies plusieurs fois (suppression des doublons...). Si vous ne retrouvez pas votre salle pour saisir les conclusions de matchs, faites une demande au support pour que celui-ci rattache la seule salle existante conservée dans Gesthand correspondant à votre club.

#### 6) SUPPORT TICKET :

Ce service permet de gérer les problèmes rencontrés **informatiquement**.

Il n'a pas vocation à répondre aux questions qui ne sont pas de sa compétence, tels que les exemples ci-dessous :

- Règlements (type de licence, date butoir des conventions, catégorie d'âge...)
- la date d'un match
- pourquoi mes arbitres ne sont pas désignés,
- obtenir un numéro de téléphone...

Pensez à interroger les responsables des commissions concernées (personnels ou élus des comités, ligues ou Fédération) : ils ont les réponses à ces questions.

#### 7) MATCHS AMICAUX DANS GESTHAND

Vous pouvez saisir votre rencontre en allant dans l'onglet « compétitions », puis « matchs amicaux » et vous renseignez le formulaire : vous pourrez ainsi remplir une FDM

Rappel : la FDME des matchs amicaux est importante en cas de déclaration d'accident.

La procédure :

- le club crée le match amical dans GH (selon le niveau de jeu),
- Le comité, la ligue, ou FFHB valide le match amical
- Le club peut alors saisir la conclusion de match dans l'agenda des rencontres
- La FDME sera accessible dans le logiciel de FDM, après importation de vos données.

#### 8) LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS DE GESTHAND EXTRACTION

- GH extraction a été repensé pour proposer les exports de toutes les saisons **depuis 2015/2016**.
- Dans le menu « Archives » il est possible de retrouver toutes les feuilles de matchs **depuis 2005-2006**.